



ASSOCIATION
DES RIVERAINS DU
LAC BLANC

CP 1501, St-Ubalde, GOA 4L0

Courriel : arlablanc@gmail.com

Web : <http://arlb.quebec>

*** * * COMMUNIQUÉ SPÉCIAL * * ***

Ce communiqué fait suite à la parution du St-U du 28 avril 2022

La Municipalité de Saint-Ubalde, a demandé aux Associations de résidents-riverains de son territoire de vous transmettre les informations suivantes telles que publiées dans le ST-U du 28 avril 2022 :

PERMIS DE BATEAU - SAISON 2022

Nous tenons à vous informer que la prise des permis de bateau est effective depuis le 7 avril dernier.

Prenez note que les embarcations non motorisées (kayak, pédalo, etc.), si déjà enregistrées, ne nécessitent aucun renouvellement.

Toutefois, toutes les embarcations motorisées nécessitent un nouvel enregistrement pour la saison 2022. La tarification reste inchangée. Une nouvelle vignette vous sera remise.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Madame Émilie Desmarais au 418 277-2124, poste 103.

Merci de votre compréhension.

STATION DE LAVAGE

Nous tenons à vous aviser que la station de lavage de bateau sera implantée au garage municipal situé au 340, rue Saint-Paul et sera en fonction dès la mi-mai.

Sur rendez-vous seulement

Voici l'horaire pour les lavages :

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 20 h

Samedi et dimanche : 8 h à 16 h

Pour prendre rendez-vous, veuillez téléphoner au moins 30 minutes à l'avance au 418 285-9771.

Merci de votre compréhension.

TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LACS DE SAINT-UBALDE SONT DÉFAVORABLE À CETTE PARUTION POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- Vous remarquerez qu'on ne fait aucunement mention de la station de lavage d'embarcations au lac Blanc.
- Les associations des résidents-riverains des lacs de Saint-Ubalde en collaboration avec la municipalité ont mis beaucoup d'efforts au fil des dernières années, afin de faire adopter un règlement (#242) en 2021, pour assurer la protection des lacs et mieux encadrer leur accès. L'essence même de ce règlement nous apparaît en péril.
- Les représentants de la municipalité ont avisé les associations de sa décision de ne plus opérer de station de lavage des embarcations au Lac Blanc (~90 % des lavages y ont été effectués pour leur mise à l'eau au Lac Blanc en 2021) et d'offrir uniquement le service au **garage municipal** qui se situe au **village**.
- Étant donné nos convictions qu'une installation de lavage des embarcations, adaptée aux besoins, et à proximité du lieu d'achalandage, demeure le moyen privilégié pour éviter d'éventuelles contaminations ;

L'ARLB, conjointement avec les autres associations des lacs, a adressé une demande de moratoire sur cette décision à nos conseillers municipaux attitrés aux lacs et au Conseil de Ville, pour reprendre des discussions constructives sur des modalités ajustées et efficaces d'une station de lavage des embarcations au lac Blanc pour la 2^e année d'un projet pilote de 3 ans.

- Malgré nos représentations, la municipalité n'a pas accepté nos demandes. M. le Maire Guy Germain nous a enfin annoncé officiellement, mardi le 10 mai qu'il n'opérera pas de station de lavage au Lac Blanc. À ce sujet, la discussion est close!

Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts pour l'obtention de conditions optimales pour la protection du lac.

Pour toutes informations complémentaires ou questions à ce sujet, téléphonez Mme Émilie Desmarais au 418-277-2124 poste 103 à la municipalité ou contactez les conseillers(ères) municipaux attitrés aux lacs : Louise Magnan (l.magnan@saintubalde.com) et Louis Ouellet (louellet@saintubalde.com)

France St-Germain, au nom du Conseil d'administration de l'ARLB

14 mai 2022